

IFT 1155

Programmation mobile à plateforme libre

<http://www.iro.umontreal.ca/~dift1155>

Modalités

Cours théorique et travaux pratiques durant un trimestre. Les cours auront lieu au pavillon Claire McNicoll, et les travaux pratiques auront lieu au pavillon Roger Gaudry, comme suit :

Jour	Heure	Section	Lieu	Type
Vendredi	16h30-18h30	A	Z-350	Cours magistral
Vendredi	18h30-20h30	A	S-118	Démonstration

Le premier **cours** théorique est prévu pour le 11 janvier 2019 et les **travaux** pratiques débuteront le 18 janvier 2019.

Présentation du cours

Ce cours a pour but de permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances et l'habileté nécessaires pour développer des applications avancées pour une plateforme en source libre tel le système d'exploitation Android.

Préalable

Préalables académiques: IFT1135.

Références

Polycopié de cours est disponible sur la page Web du cours.

D'autres références seront mentionnées lors du premier cours.

Travaux pratiques

Les travaux pratiques représentent 40% de la note finale. Ces travaux seront effectués sur les systèmes Windows/Linux dans l'environnement du réseau IRO, avec l'environnement de développement Android Studio.

Évaluation

Examen	% Note Finale	Date	Heure	Lieu
Intra	20%	Vendredi 1 mars 2019	16h30 à 18h30	Z-350
Final	40%	Vendredi 26 avril 2019	16h30 à 21h30	Z-310

Dates importantes

Date limite d'annulation d'inscription sans frais le 22 janvier 2019.

Date limite d'abandon avec frais le 15 mars 2019.

Notation

Pour réussir ce cours, la moyenne pondérée des examens doit être au moins **50%** c.-à-d.

Si Intra (sur 20) + Final (sur 40) \geq 30 (moyenne Intra + Final) alors

Note = Intra + Final + TP

Sinon

Note = Intra + Final + TP/2

La conséquence évidente de ce calcul est qu'il faut réussir les examens pour réussir le cours. La note sur 100 est convertie en note littérale (A+, A, A-, etc.) à la fin du cours seulement, selon un barème qui dépendra à la fois de la moyenne du groupe et de la répartition des étudiants. De plus, la note globale doit satisfaire les exigences de la faculté où l'étudiant s'est inscrit.

Le plagiat à l'Université de Montréal est sanctionné par le Règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants. Pour plus de renseignements, consultez le site <http://www.integrite.umontreal.ca>

Plan provisoire

Révision IFT1135: introduction aux applications mobiles
Cycles de vie d'une application
Les ressources
Interaction avec le matériel
Multimédia
La persistance et le partage des données
Internet et service Web
Publication sur le magasin GooglePlay